



2014-09  
220

## 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 8 septembre 2014 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Absent

Siège # 4 Absente

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire

Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## 02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire expose la rencontre avec les juges pour l'évaluation de notre municipalité dans le cadre des "Fleurons" du Québec. Il souligne que cette rencontre comporte beaucoup d'espoir pour décrocher un fleuron supplémentaire. Les résultats seront connus normalement en octobre.

M. le Maire réitère les remerciements à toutes les personnes bénévoles qui se sont impliquées au Grand Défi Pierre Lavoie. Il informe la population que tous les bénévoles sont invités à une soirée reconnaissance le 9 septembre prochain et que lors de cette soirée, nous recevrons la récompense de 10 000 \$ pour la municipalité la plus accueillante. Un immense merci à la population pour sa participation, ce

prix est l'accomplissement de la concertation de tous les citoyens.

### **03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

Pas de sujet au dossier

### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Lorraine Morin - Revendication en sujet du tarif de 2.50\$ pour l'obtention d'un document par la poste. M. le Maire indique que le Conseil procédera aux vérifications d'usage pour valider le montant.

M. Denis Bourgault - Revendication en sujet d'abolement de chien à une adresse précise. M. le Maire explique à M. Bourgault qu'une tolérance plus grande est présente en milieu rural mais qu'aussi, les gens ont été informé de cette nuisance et devront améliorer cette lacune.

M. Daniel Béland - Dossier de la clôture à régulariser. Une lettre a été transmise à son voisin et il a cinq jours pour se conformer. La doléance sera transmise à notre responsable de l'urbanisme pour un suivi rigoureux avec M. Béland et son voisin. À noter aussi, qu'il y a une erreur dans les dates (1 mai au 15 novembre).

**2014-09  
221**

### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**06.01** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014

**07 - FINANCES**

**07.01** - Comptes à payer

**07.02** - Abroger la résolution 2014-04-109

**08 - URBANISME**

**08.01** - Avis de motion - Abrogation du règlement 438-11

**09 - LOISIRS**

**09.01** - Identification de l'aréna

**09.02** - Octroi - Contrat de bière

**10 - INFRASTRUCTURES**

**10.01** - Pas de sujet au dossier

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**11.01** - Disposition de terrain - CPE Jolibois

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

**12.01** - Programme d'intégration au travail SEMO

**12.02** - Démission - Directeur des loisirs

**13 - CONTENTIEUX**

**13.01** - Pas de sujet au dossier.

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**15 - SÉCURITE CIVILE**

**15.01** - Pas de sujet au dossier.

**16 - VARIA**  
**17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents,

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2014-09**  
**222**

**06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Claude Blais

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**07 - FINANCES**

**2014-09**  
**223**

**07.01 - Comptes à payer**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Jessy Grondin

De payer les comptes d'une portion de juillet et du mois de août 2014 répartis ainsi:

167 531.32 \$ pour factures payées par chèque;

64 962.45 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

7 375.98 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

62 729.59 \$ versé en salaires au cours du mois juillet & août 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-09**  
**224**

**07.02 - Abroger la résolution 2014-04-109**

Considérant que, le fournisseur a fermé son commerce;

Considérant que, les sommes doivent être libérées pour produire une nouvelle soumission et faire les travaux au printemps 2015;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Jessy Grondin

D'abroger la résolution 2014-04-109 pour les travaux de réfection du kiosque touristique;

De reprendre le processus pour la réfection du kiosque touristique dans un temps ultérieur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **08 - URBANISME**

### **08.01 - Avis de motion - Abrogation du règlement 438-11**

Avis de motion est donné par M. Claude Blais

Que, le règlement 438-11 concernant les usages conditionnels soit abrogé et remplacé à une séance subséquente par le règlement 481-14 pour se conformer aux exigences du MAMOT.

## **09 - LOISIRS**

**2014-09  
225**

### **09.01 - Identification de l'aréna**

Considérant que, le Conseil municipal souhaite identifier les bâtiments;

Considérant que, le directeur des loisirs a présenté différentes maquettes pour le centre récréatif;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, les membres du Conseil ont choisi l'option 1 incluant l'éclairage;

Que, le montant de 9 590 \$ plus les taxes applicables soit imputé au 02.701.30.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-09  
226**

### **09.02 - Octroi - Contrat de bière**

Attendu que, nous devons renouveler le contrat pour l'achat de bière;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Claude Blais

Que, le Conseil municipal suite à l'étude des offres présentés, renouveau le contrat avec la compagnie Molson pour les deux prochaines années;

Que la dépense soit imputée au code budgétaire 02.701.30.610.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **10 - INFRASTRUCTURES**

### **10.01 - Pas de sujet au dossier**

## **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

### **11.01 - Disposition de terrain - CPE Jolibois**

2014-09  
227

Attendu que, par les résolutions 2013-06-130 & 2014-05-145, le Conseil municipal a démontré son intérêt pour participer à la relocalisation du centre de la petite enfance dans le secteur institutionnel de la municipalité en mettant à sa disposition un terrain avec les services d'aqueduc & d'égouts;

Attendu que, l'échéancier du conseil d'administration du CPE Joli Bois est à l'étape de la mise en place du bâtiment;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, la municipalité procède, en collaboration avec l'arpenteur géomètre, à procéder au lotissement du terrain contigu au centre récréatif;

Que, la municipalité procède à la signature d'un bail emphytéotique devant notaire, avec le CPE Joli Bois, qui sera en vigueur tant et aussi longtemps que l'organisme fournira un service de garde à la petite enfance. Le bail ne dépassant pas 100 ans;

Que, la municipalité procède à l'installation des services d'aqueduc et d'égouts au bâtiment à construire;

Que, la municipalité autorise le CPE Joli Bois à prévoir une ouverture derrière son bâtiment à construire pour l'accès aux différents jeux de la municipalité;

Que, la municipalité signe une entente avec le CPE Joli Bois, dans laquelle l'organisme s'engage à desservir prioritairement les familles de Saint-Gilles de Lotbinière;

Que, le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

## **12 - RESSOURCES HUMAINES**

### **12.01 - Programme d'intégration au travail SEMO**

2014-09  
228

Considérant que, M. Jean Denis Bilodeau fait partie de notre équipe depuis le 10 décembre 1990 et qu'il répond aux besoins de notre organisation;

Considérant que, Mme Isabelle Paré, responsable du dossier SEMO est satisfaite de l'encadrement par des conditions de travail et une qualité de vie agréable pour M. Bilodeau;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Claude Blais

Que, le Conseil municipal souhaite renouveler le contrat de travail et bonifier de 1% le taux horaire à partir du 1er janvier 2015 en tenant compte des subventions qui sont accordés à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-09  
229**

### **12.02 - Démission - Directeur des loisirs**

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal prend acte de la lettre de démission reçu le 21 août dernier de M. Yvan Gingras à titre de directeur des loisirs et tout en regrettant cette décision, souhaite quand même la meilleure des chances à M. Gingras dans les nouveaux défis qu'il a choisi;

Que, le Conseil municipal a autorisé la directrice générale, par le biais du comité de sélection à afficher le poste avant la séance publique pour le combler le plus rapidement possible.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **13 - CONTENTIEUX**

### **13.01 - Pas de sujet au dossier.**

## **14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

### **14.01 - Pas de sujet au dossier**

## **15 - SÉCURITE CIVILE**

### **15.01 - Pas de sujet au dossier.**

## **16 - VARIA**

Pas de point ajouté

## **17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Lorraine Morin - S'interroge sur les tenants et aboutissants du dossier pour le fossé qui appartient aux citoyens de la rue des Érables et son voisin qui est en zone agricole. Elle s'explique mal les travaux en sujet du Lac Tailleux. M. le Maire lui explique ce qui a motivé les travaux de dragage du Lac Tailleux et que le MAMOT et le MDDEP ont autorisé les dits travaux (amoncellement de sable provenant du territoire en amont).

M. le Maire rajoute que pour le dossier de la rue des Érables, il y a des recherches pour trouver une solution équitable aux citoyens tout en respectant les consignes du MAMOT.

**2014-09  
230**

## **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité que cette

séance ordinaire soit levée à 20h32.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière